

A2Z  
Société par actions simplifiée au capital de 24 000 euros  
Siège social : 32 lotissement le parc du château – 38780 Pont-Evêque  
**891 499 071 00027 R.C.S. VIENNE**

|                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE<br/>DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUIN 2025</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'An Deux Mil Vingt Cinq,  
Le Dix-neuf Juin,  
Au siège social à LYON,

**Monsieur *Wejih REJAB***

Demeurant : 5 Rue Serpaize – 38200 Vienne

Propriétaire de la totalité des 2 400 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A2Z,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

**A préalablement exposé ce qui suit :**

---

En sa qualité de gérant de la Société A2Z, Monsieur Wejih REJAB , associé unique, a établi le rapport de gérance en vue de transférer son siège social à la date du 19 Juin 2025.

**A pris les décisions suivantes :**

---

- Changement de siège social ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités ;

**PREMIERE RESOLUTION**

---

L'associé unique, sur la base du rapport de gérance qu'il a rédigé, décide de transférer le siège social de la société du, 32 lotissement le parc du château – 38780 Pont-Evêque à l'adresse suivante, 5 Rue Serpaize – 38200 Vienne.

Cette résolution prend effet à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'associé unique, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des Statuts de la façon suivante :

Le siège social est fixé à Vienne (38200), 5 Rue Serpaize.

Le reste de l'article et des statuts reste inchangé.

## **TROISIEME RESOLUTION**

---

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

***Monsieur REJAB Wejih***

Signé par Wejih REJAB  
Le 25/06/2025

ID: tx\_xYYW0VbdLlxb

Signed with  
**Universign**